

**Votre contact en direct**

046sebastien.granier@pole-emploi.net

P91/IL34601/AC72

Mme GLASER SARAH-MAUD
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Références à rappeler

numéro identifiant 7593109E

BEZIERS, le 16 mai 2017

AC72

Objet : Décision de cessation d'inscription

Madame GLASER,

Nous vous rappelons que les demandeurs d'emploi qui ne satisfont pas à obligation de renouvellement de leur demande d'emploi cessent d'être inscrits comme demandeur d'emploi.

N'ayant pas actualisé votre situation pour le mois dernier, si vous êtes bénéficiaire d'allocations de chômage, vous ne serez pas indemnisée pour ce mois et vous cessez d'être inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi à compter du 30 avril 2017, conformément aux dispositions du code du travail (1).

Si vous bénéficiez du RSA, j'attire votre attention sur le fait que cette décision est adressée au Président du Conseil Général qui pourra décider d'interrompre le versement de ce revenu.

Si par ailleurs vous avez reçu une convocation de Pôle emploi, merci de ne pas en tenir compte.

Quelle que soit votre situation, vous conservez l'accès à votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**.

Si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi, vous devez vous réinscrire comme demandeur d'emploi en utilisant le service **www.pole-emploi.fr**.

Nous vous prions d'agréer, Madame GLASER, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

ATTENTION

Si vous entendez contester cette décision, vous devez obligatoirement saisir d'un recours préalable votre pôle emploi, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente décision, conformément aux articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du code du travail ; ce recours ne suspend pas la décision de cessation d'inscription.

(1) Articles R. 5411-17 et R. 5411-18 du code du travail